Government of Canada | Gouvernement du Canada
Canadian General Standards Board | Office des normes générales du Canada

Series 2
Série des 2

WITHDRAWAL

February 2012

Selected standards in the series Soaps and detergents

These National Standards of Canada are hereby withdrawn due to limited use and support for their revision.

The Standards Council of Canada requires that accredited Standards Development Organizations, such as the CGSB, regularly review a consensus Standard to determine whether to re-approve, revise or withdraw. The review cycle is normally five years from the publication date of the latest edition of the Standard.

The information contained in these Standards was originally developed pursuant to a voluntary standards development initiative of the CGSB. The information contained therein may no longer represent the most current, reliable, and/or available information on these subjects. CGSB hereby disclaims any and all claims, representation or warranty of scientific validity, or technical accuracy implied or expressed respecting the information therein contained. The CGSB shall not take responsibility nor be held liable for any errors, omissions, inaccuracies or any other liabilities that may arise from the provision or subsequent use of such information. These Standards are to be referred to for archival purposes only as their content has been repealed as of

RETRAIT

Février 2012

Sélection de normes de la série Savons et détergents

Ces Normes nationales du Canada sont retirées par le présent avis en raison de leur utilisation limitée et du manque de support pour leur révision.

Le Conseil canadien des normes exige que les organismes accrédités d'élaboration de normes, tel que l'ONGC, effectue régulièrement un examen des normes consensuelles afin de déterminer s'il y a lieu d'en renouveler l'approbation, de les réviser ou de les retirer. Le cycle d'examen d'une norme est généralement de cinq ans à partir de la date de publication de la dernière édition de celle-ci.

L'information contenue dans ces normes a été élaborée initialement en vertu d'une initiative volontaire d'élaboration de normes de l'ONGC. Elle peut ne plus représenter l'information disponible et/ou l'information la plus actuelle ou la plus fiable à ce sujet. L'ONGC décline par la présente toute responsabilité à l'égard de toute affirmation, déclaration ou garantie de validité scientifique ou d'exactitude technique implicite ou explicite relative à l'information contenue dans ces normes. L'ONGC n'assumera aucune responsabilité et ne sera pas tenu responsable quant à toute erreur, omission, inexactitude ou autre conséquence pouvant découler de la fourniture ou de l'utilisation subséquente de cette information. Ces normes doivent être consultées à des fins archivistiques

the date on this withdrawal notice.

Archived copies of withdrawn standards for historic or archival purposes are still available from the CGSB Sales Centre by telephone at 819-956-0425 or 1-800-665-2472, by fax at 819-956-5740, by Internet at www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/, by e-mail at ncr.CGSB-ONGC@tpsgc-pwgsc.gc.ca or by mail at Sales Centre, Canadian General Standards Board, 11 Laurier Street, Gatineau, Canada K1A 1G6.

CAN/CGSB-2.1-96

Skin Cleaning Lotion (ICS 71.100.70)

CAN/CGSB-2.5-93

Toilet Soap (ICS 71.100.70)

CAN/CGSB-2.9-97

Scouring Powder (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.11-94

Methods of Sampling and Testing Soaps and Detergents (ICS 71.040.40)

CAN/CGSB-2.16-94

Waterless Hand Cleaner (ICS 71.100.70)

CAN/CGSB-2.19-96

Hand Dishwashing Compound (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.20-94

Machine Dishwashing Compound (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.22-97

Concentrated Dishwashing Rinse Additive (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.34-95

Guide to the Selection and Use of Soaps and Detergents (ICS 71.100.40)

seulement puisque leur contenu a été révoqué à la date du présent avis de retrait.

Des copies archivées des normes retirées peuvent être obtenues à des fins historiques ou archivistiques auprès du Centre des ventes de l'ONGC. Il suffit d'en faire la demande par téléphone au 819-956-0425 ou 1-800-665-2472, par télécopieur au 819-956-5740, par Internet à : www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/, par courriel à ncr.CGSB-ONGC@tpsgc-pwgsc.gc.ca, ou par courrier adressé au Centre des ventes, Office des normes générales du Canada, 11, rue Laurier, Gatineau, Canada K1A 1G6.

CAN/CGSB-2.1-96

Lotion nettoyante pour la peau (ICS 71.100.70)

CAN/CGSB-2.5-93

Savon de toilette (ICS 71.100.70)

CAN/CGSB-2.9-97

Poudre à récurer (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.11-94

Méthodes d'échantillonnage et d'essai des savons et détergents (ICS 71.040.40)

CAN/CGSB-2.16-94

Nettoie-mains employé sans eau (ICS 71.100.70)

CAN/CGSB-2.19-96

Détergent pour lavage de la vaisselle à la main (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.20-94

Détergent pour lave-vaisselle (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.22-97

Agent de rinçage concentré pour lave-vaisselle (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.34-95

Guide pour le choix et l'utilisation des savons et détergents (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.42-97

Stain Remover for Tableware (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.43-93

Scale-Removing Compound for Lime Deposits (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.46-95

Toilet Bowl and Urinal Cleaning Compound (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.47-94

Toilet Bowl Cleaning Compound (Granular or Crystalline) (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.49-94

Alkali Drain Cleaner (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.112-92

Remover for Water-Emulsion Floor Polish (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.141-92

General-Purpose Powder Cleaning Compound (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.175-93

Concentrated Nonionic, Unbuilt Liquid Detergent (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.180-94

Carpet and Upholstery Shampoo (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.42-97

Détachant pour vaisselle (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.43-93

Décapants pour dépôts calcaires (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.46-95

Produit de nettoyage pour cuvette de toilette et urinoir (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.47-94

Produit de nettoyage pour cuvette de toilette (Granules ou cristaux) (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.49-94

Produit de nettoyage alcalin pour tuyaux d'écoulement (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.112-92

Décapant pour planchers revêtus de cire de type émulsion aqueuse (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.141-92

Poudre de nettoyage, d'usage général (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.175-93

Détergent liquide concentré non ionique, sans additifs (ICS 71.100.40)

CAN/CGSB-2.180-94

Shampooing pour tapis et tissus d'ameublement (ICS 71.100.40)

Office
des normes
générales
du Canada

CAN/CGSB-2.19-96

Remplace CAN/CGSB-2.19-92

Détergent pour lavage de la vaisselle à la main

Withdrawn/Retirée



Norme nationale du Canada

La présente norme a été élaborée sous les auspices de l'OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA (ONGC), qui est un organisme fédéral relevant du ministère des Approvisionnements et Services. L'ONGC participe à la production de normes facultatives dans une gamme étendue de domaines, par l'entremise de ses comités des normes qui se prononcent par consensus. Les comités des normes sont composés de représentants des groupes intéressés aux normes à l'étude, notamment les fabricants, les consommateurs et autres utilisateurs, les détaillants, les gouvernements, les institutions d'enseignement, les associations techniques, professionnelles et commerciales ainsi que les organismes de recherche et d'essai. Chaque norme est élaborée avec l'accord de tous les représentants. Le Conseil consultatif du Ministre pour l'ONGC passe en revue les décisions prises par consensus.

Le Conseil canadien des normes a conféré à l'ONGC le titre d'organisme rédacteur de normes nationales. En conséquence, les normes que l'Office élabore et soumet à titre de Normes nationales du Canada se conforment aux critères et procédures établis à cette fin par le Conseil canadien des normes. Outre la publication de normes nationales, l'ONGC rédige également des normes visant des besoins particuliers, à la demande de plusieurs organismes tant du secteur privé que du secteur public. Les normes de l'ONGC et les normes nationales établies par cet organisme sont conformes aux politiques énoncées dans le Manuel des politiques pour l'élaboration et la mise à jour des normes de l'ONGC.

Étant donné l'évolution technique, les normes de l'ONGC font l'objet de révisions périodiques. Toutes les suggestions susceptibles d'en améliorer la teneur sont accueillies avec grand intérêt et portées à l'attention des comités des normes concernés. Les changements apportés aux normes font l'objet de modificatifs distincts ou sont incorporés dans les nouvelles éditions des normes.

Une liste à jour des normes de l'ONGC comprenant des renseignements sur les normes récentes et les derniers modificatifs parus, et sur la façon de se les procurer figure au Catalogue de l'ONGC publié chaque année. Cette publication peut également être obtenue sur demande, sans frais.

Même si l'objet de la présente norme précise l'application première que l'on peut en faire, il faut cependant remarquer qu'il incombe à l'utilisateur, au tout premier chef, de décider si la norme peut servir aux fins qu'il envisage.

Plusieurs des tests requis aux termes des normes de l'ONGC sont dangereux. L'ONGC n'assume ni n'accepte aucune responsabilité pour les blessures ou les dommages qui pourraient survenir pendant les essais, peu importe l'endroit où ceux-ci sont effectués.

L'ONGC ne se prononce pas quant à la validité de la propriété industrielle de chaque article assujetti à la présente norme. Les utilisateurs de la norme sont informés de façon personnelle qu'il leur revient entièrement de déterminer la validité de la propriété industrielle.

Pour de plus amples renseignements sur l'ONGC, ses services et les normes en général, prière de communiquer avec:

Le Gestionnaire
Division de l'information sur la normalisation
Office des normes générales du Canada
Ottawa, Canada
K1A 1G6

Le CONSEIL CANADIEN DES NORMES est l'organisme de coordination du Système de normes nationales, une fédération d'organismes indépendants et autonomes qui travaillent au développement et à l'amélioration de la normalisation volontaire dans l'intérêt national.

Les principaux buts du Conseil sont d'encourager et de promouvoir la normalisation volontaire comme moyen d'améliorer l'économie nationale, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être du public, d'aider et de protéger le consommateur, de faciliter le commerce national et international et de favoriser la coopération internationale dans le domaine de la normalisation.

Une Norme nationale du Canada est une norme, approuvée par le Conseil canadien des normes, qui reflète une entente raisonnable parmi les points de vue d'un certain nombre de personnes compétentes dont les intérêts réunis forment, au degré le plus élevé possible, une représentation équilibrée des producteurs, utilisateurs, consommateurs et d'autres personnes intéressées, selon le domaine envisagé. Il s'agit généralement d'une norme qui peut apporter une contribution appréciable, en temps opportun, à l'intérêt national.

L'approbation d'une norme en tant que Norme nationale du Canada indique qu'elle est conforme aux critères et méthodes établis par le Conseil canadien des normes. L'approbation ne porte pas sur l'aspect technique de la norme; cet aspect demeure la responsabilité de l'organisme rédacteur de normes accrédité.

Il est recommandé aux personnes qui ont besoin de normes de se servir des Normes nationales du Canada lorsque la chose est possible. Ces normes font l'objet d'examens périodiques; c'est pourquoi il est recommandé aux utilisateurs de se procurer l'édition la plus récente de la norme auprès de l'organisme qui l'a préparée.

La responsabilité d'approuver les Normes nationales du Canada incombe au:

Conseil canadien des normes
45, rue O'Connor
Bureau 1200
Ottawa, Ontario
K1P 6N7

Comment commander des publications de l'ONGC:

par téléphone — (613) 941-8703 *ou*
— 1-800-665-CGSB
(Canada seulement)

par télécopieur — (613) 941-8705

par la poste — Centre des ventes de l'ONGC
Ottawa, Canada
K1A 1G6

en personne — Bureau 1402
222, rue Queen
Ottawa, Ontario

Withdrawn/Retirée

NORME NATIONALE DU CANADA

CAN/CGSB-2.19-96

Remplace CAN/CGSB-2.19-92

DÉTERGENT POUR LAVAGE DE LA VAISSELLE À LA MAIN

Withdrawn/Retiree

Préparée par

l'Office des normes générales du Canada

Approuvée par le

Conseil canadien des normes

Publiée, octobre 1996, par
l'Office des normes générales du Canada
Ottawa, Canada K1A 1G6

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada — 1996

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite d'aucune manière sans la permission préalable de l'éditeur.

OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA

COMITÉ DES SAVONS ET DÉTERGENTS

(Composition à la date d'approbation)

Pecman, S.	*Présidente*	Défense nationale
Back, N.		DL Skin Care Products Ltd.
Beshai, J.		Défense nationale
Chambers, S.		Dell Tech Laboratories Ltd.
Christison, J.		ORTECH
Coffey, B.		Lever Pond's
Cook, B.		Ville d'Edmonton
Coomber, R.		Saskatchewan Procurement Management Corporation
Cyr, P.		Empire Maintenance Industries Inc.
Dunlop, D.		Dustbane Products Ltd.
Grant, C.S.		Ministère des Services gouvernementaux, Manitoba
Heilik, J.		Industrie Canada
Jamnisek, J.		BMJ Group Ltd.
Kinnunen, K.		Capo Industries Ltd.
Kwong, S.		Armstrong Manufacturing Co.
Lee, T.		Dofasco Inc.
Massillamany, E.		Rohm & Haas Canada Inc.
Ott, K.J.		Albright & Wilson Americas
Patterson, W.J.		Standards Chemicals
Perron, N.		Santé Canada
Persad, T.		Diversey Inc.
Philipp, H.		Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Poutney, R.		Ministère des Services gouvernementaux, Colombie-Britannique
Regan, J.		Ministère de la Santé, Ontario
Schiff, N.		Lever Industrial
Sharpe, P.		Wyant Chemicals Co. Ltd.
Shelton, D.L.		SC Johnson Wax
Simon, T.R.		Tanda Associates
Tryl, V.		Ville de Toronto
Walden, A.		Deb Canada
Poirier, R.	*Secrétaire*	Office des normes générales du Canada

Withdrawn/Retirée

Nous remercions le Bureau de la traduction du Secrétariat d'état de la traduction de la présente Norme nationale du Canada.

OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA

DÉTERGENT POUR LAVAGE DE LA VAISSELLE À LA MAIN

1. OBJET

1.1 La présente norme détermine les exigences physiques et chimiques relatives à un mélange liquide d'agents tensio-actifs et de produits de solubilisation convenables destiné au lavage de la vaisselle à la main.

1.2 Le détergent fourni conformément à la présente norme est destiné au lavage de la vaisselle à la main. Cependant, c'est un produit d'usage général qui devrait être raisonnablement bon pour de nombreux autres travaux comme le lavage de tissus délicats, le nettoyage de surfaces et de murs métalliques et le lavage de véhicules.

1.3 Le détergent fourni conformément à la présente norme ne convient pas aux lave-vaisselle.

1.4 La mise à l'essai et l'évaluation d'un produit en regard de la présente norme peuvent nécessiter l'emploi de matériaux ou d'équipement susceptibles d'être dangereux. Le présent document n'entend pas traiter de tous les aspects liés à la sécurité de son utilisation. Il appartient à l'usager de la norme de se renseigner auprès des autorités compétentes et d'adopter des pratiques d'hygiène et de sécurité conformes aux règlements applicables avant de l'utiliser.

2. PUBLICATIONS DE RÉFÉRENCE

2.1 La présente norme fait référence aux publications suivantes:

2.1.1 Office des normes générales du Canada (ONGC)

CAN/CGSB-2.11 — Méthodes d'échantillonnage et d'essai des savons et détergents

CAN/CGSB-25.1 — Méthodes d'échantillonnage et d'essai des cires et encaustiques:

N° 2 — Point d'éclair.

2.1.2 Industrie Canada (IC)

Principes et lignes directrices sur les représentations concernant l'environnement sur les étiquettes et dans la publicité.

2.1.3 Revenu Canada (RC)

Circulaire ED 204-3 — Lignes directrices concernant les opérations relatives à l'alcool dénaturé — Spécifications concernant l'alcool dénaturé.

2.2 Tout renvoi à un règlement s'entend de l'édition la plus récente. Toute référence datée renvoie à l'édition mentionnée. Sauf indication contraire de l'autorité appliquant la présente norme, toute référence non datée renvoie à l'édition la plus récente. Les sources de diffusion sont indiquées dans la section intitulée Remarques.

3. EXIGENCES GÉNÉRALES

3.1 Le détergent pour lavage de la vaisselle à la main doit convenir à l'utilisation dans l'eau douce ou dure.

3.2 Le détergent pour lavage de la vaisselle à la main doit être un mélange liquide limpide, homogène et exempt de toute matière étrangère visible.

3.3 Le détergent pour lavage de la vaisselle à la main ne doit avoir aucun effet nocif sur la peau.

3.4 Le détergent pour lavage de la vaisselle à la main ne doit pas dégager d'odeur désagréable tant à la réception qu'en solution dans l'eau chaude ni dégager d'odeur lors de l'entreposage dans les douze mois qui suivent la livraison.

Withdrawn/Retirée

3.5 Le détergent pour lavage de la vaisselle à la main doit être stable; il ne doit ni perdre son efficacité ni se détériorer lorsqu'il est conservé pendant un an dans un contenant non ouvert à une température d'entreposage normale variant entre 10 et 38°C.

3.6 Le détergent pour lavage de la vaisselle à la main doit contenir les agents tensio-actifs prescrits au par. 3.7; il peut aussi contenir de l'urée et de l'alcool convenablement dénaturé[1] en quantité suffisante pour conserver la limpidité du mélange. Il ne doit contenir aucun autre solvant non aqueux.

3.7 Sauf indication contraire (par. 7.1), le détergent pour lavage de la vaisselle à la main doit contenir les agents tensio-actifs suivants:

3.7.1 De l'alkyl-benzène sulfonate linéaire de sodium, d'ammonium, de magnésium ou amine dont la masse moléculaire (calculée en acide sulfonique) doit être de 312 à 326.

3.7.2 Du sulfate alkyléthyle de sodium, d'ammonium, de magnésium ou amine dont la masse moléculaire (calculée en sulfate acide d'alkyléthyle) doit être de 398 à 424. Le rapport d'alkyl-benzène sulfonate au sulfate d'alkyléthyle (calculé en acides) ne doit pas dépasser 4:1.

4. EXIGENCES PARTICULIÈRES

Dans l'analyse du détergent à vaisselle, les résultats obtenus doivent être exprimés à partir de l'échantillon en son état de réception. Le détergent doit satisfaire aux exigences suivantes:

		Min.	Max.	Méthode d'essai
4.1	Total en agents tensio-actifs anioniques, calculé d'après une masse moléculaire moyenne de 335, % en masse	22.5	—	CAN/CGSB-2.11 Méthode 17.3
4.2	Total des agents tensio-actifs non ioniques, % en masse[2]	1.8	—	Al. 6.3.1
4.3	pH (solution aqueuse à 1%)	6.5	7.5	CAN/CGSB-2.11 Méthode 18.1

4.4 **Propriétés de rinçage** — À l'essai effectué conformément à la méthode 31.2 de la norme CAN/CGSB-2.11, une solution de 2% du détergent dans l'eau synthétique (dureté de 300 mg/L) doit être facilement rinçable.

4.5 **Stabilité à basse température** — À l'essai effectué conformément à la méthode 43.1 de la norme CAN/CGSB-2.11, le produit doit demeurer un liquide homogène après avoir été conservé à 0°C pendant 24 h, puis ramené à la température ambiante.

4.6 **Stabilité à haute température** — Après avoir été conservé à 50°C pendant 24 h, puis ramené à la température ambiante, le produit doit demeurer un liquide homogène.

4.7 **Point d'éclair** — À l'essai effectué conformément au mode opératoire 2 de CAN/CGSB-25.1 Nº 2, le point d'éclair du produit ne doit pas être inférieur à 38°C.

5. PRÉPARATION POUR LA LIVRAISON

5.1 **Conditionnement, emballage et marquage** — Sauf indication contraire (par. 7.1), le conditionnement, l'emballage et le marquage commerciaux courants sont admis.

5.2 **Étiquetage**

5.2.1 En plus de satisfaire aux exigences d'étiquetage édictées par les lois et les règlements applicables, chaque récipient doit porter les indications suivantes:

DÉTERGENT POUR LAVAGE DE LA VAISSELLE À LA MAIN

[1] *L'éthanol dénaturé ne doit pas contenir de méthanol.*

[2] *Du polyéthoxyéther de phénol alkylé ne doit pas être utilisé.*

Withdrawn/Retirée

Nom du fabricant ou du fournisseur

Date du conditionnement

Taille unitaire (volume)

Numéro de la norme: CAN/CGSB-2.19-96

Dissous dans l'eau chaude, ce produit fait disparaître la graisse et autres saletés des ustensiles de cuisine. **AVERTISSEMENT:** Comme il mousse beaucoup, ce détergent ne doit jamais être utilisé dans les lave-vaisselle.

Taux de dilution: Pour le lavage de la vaisselle ordinaire, employer de 2 à 3 mL de détergent pour lavage de la vaisselle à la main par litre d'eau.

5.2.2 Les revendications et les représentations environnementales doivent suivre les Principes et lignes directrices sur les représentations concernant l'environnement sur les étiquettes et dans la publicité d'Industrie Canada.

6. INSPECTION

6.1 **Échantillonnage** — Les échantillons doivent être prélevés conformément à la méthode 1.3 de la norme CAN/CGSB-2.11.

6.2 **Préparation des échantillons** — La préparation des échantillons au laboratoire doit être effectuée conformément à la méthode 2 de la norme CAN/CGSB-2.11.

6.3 **Essais**

6.3.1 ***Total des agents tensio-actifs non ioniques (méthode à la résine échangeuse d'ions)***

6.3.1.1 *Réactif*

Éthanol dénaturé — Éthanol dénaturé conformément à la circulaire ED 204-3, qualité DAG-2A, ou l'équivalent. Ne pas utiliser d'alcools dénaturés au moyen de liquides à haut point d'ébullition.

6.3.1.2 *Appareillage et matériaux*

Résine échangeuse de cations/anions à lit unique — Une des suivantes:

a. Amberlite® MB-3 ou Rexyn® 1-300. Amberlite® MB-3 et Rexyn® 1-300 sont toutes deux prêtes à l'emploi.

b. Amberlite® MB-1. Amberlite MB-1 doit être rincée plusieurs fois à l'alcool au préalable.

Papier-filtre rapide — Whatman nº 1, 41, ou l'équivalent.

Balance, de précision.

Bain de vapeur.

Dessiccateur sous vide.

6.3.1.3 *Mode opératoire*

a. Peser avec précision un échantillon d'environ 12 g de détergent liquide (m_s) dans un becher de 250 mL. Afin d'éviter la perte de substances volatiles, déterminer la masse par différence au moyen d'un flacon à tare de forme étroite muni d'un couvercle.

b. Ajouter lentement environ 75 mL d'éthanol dénaturé chaud au spécimen tout en agitant vigoureusement. Il est important d'effectuer cette opération lentement, car une précipitation trop rapide du résidu insoluble dans l'alcool entraînera l'occlusion d'une partie de la substance non ionique qui se trouve dans le mélange.

c. Chauffer doucement le mélange sur une plaque chauffante pendant 5 min, en agitant de temps en temps. Ne pas tenter de faire bouillir à gros bouillons, car cela provoquera des soubresauts et des éclaboussements de liquide.

d. Retirer le becher de la plaque chauffante et laisser déposer les matières insolubles.

e. Décanter la solution avec soin sur un papier-filtre rapide dans une fiole jaugée de 250 mL.

f. Répéter trois fois les étapes b., c., d. et e. ***mais en utilisant des portions de* 30 mL** d'éthanol dénaturé chaud.

g. Laisser refroidir la fiole jusqu'à 20°C et compléter jusqu'au trait de jauge avec de l'éthanol dénaturé. Bien agiter.

Withdrawn/Retirée

h. Verser dans un becher de 250 mL une fraction de 50 mL du liquide, prélevée au moyen d'une pipette, puis ajouter environ 30 g de la résine à lit unique. Agiter à l'aide d'un agitateur mécanique ou magnétique pendant au moins 20 min. Mélanger à fond en évitant toutefois de le faire à une trop grande vitesse.

i. Filtrer le mélange obtenu à l'étape h. au moyen d'un papier-filtre rapide en retenant le plus de résine possible dans le becher d'origine. Recueillir le filtrat dans un becher de 250 mL. Ne pas tenir compte de la couleur de l'indicateur qui peut se dégager de la résine.

j. Ajouter 25 mL d'éthanol dénaturé à la résine, agiter et filtrer comme précédemment. Répéter cette opération trois fois. Enfin, laver le papier-filtre avec environ 20 mL d'éthanol dénaturé.

k. Par évaporation au bain de vapeur, réduire le mélange filtrat-eaux de lavage jusqu'à environ 40 mL. Verser la totalité de la solution dans un flacon à tare à large ouverture. Poursuivre l'évaporation au bain de vapeur jusqu'à ce que l'odeur d'alcool ***soit tout juste disparue***. Ne pas chauffer le résidu.

l. Placer le flacon à tare (sans son couvercle) dans un dessiccateur sous vide; évacuer jusqu'à l'obtention d'une masse constante. Noter la masse du résidu (m_r).

m. Calculer comme suit la teneur totale en composés non ioniques:

$$\text{Teneur totale en composés non ioniques (\%)} = \frac{m_r \times 5 \times 100}{m_s}$$

où:

m_r = masse du résidu, g

m_s = masse du spécimen initial, g

7. REMARQUES

7.1 **Options** — Les options suivantes doivent être précisées lors de l'application de la présente norme:

a. Agents tensio-actifs utilisés dans le détergent pour lavage de la vaisselle à la main (par. 3.7)

b. Modalités de conditionnement, d'emballage et de marquage, si elles diffèrent des usages commerciaux courants (par. 5.1).

7.2 **Sources de diffusion des publications de référence**

7.2.1 Les publications mentionnées à l'al. 2.1.1 sont diffusées par l'Office des normes générales du Canada, Centre des ventes, Ottawa, Canada K1A 1G6. Téléphone (613) 941-8703 ou 1-800-665-CGSB (Canada seulement). Télécopieur (613) 941-8705.

7.2.2 La publication mentionnée à l'al. 2.1.2 est diffusée par Industrie Canada, Section de l'emballage et de l'étiquetage des produits de consommation, Ottawa, Canada K1A 0C9.

7.2.3 La publication mentionnée à l'al. 2.1.3 est diffusée par Revenu Canada, Opérations des droits d'accise, Vanier, Ontario K1A 0L5.

Withdrawn/Retirée